

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER – MERCIER - BRUEZ - WIART - MASSON - LECHAPTOIS

MMES LAGEAT- COQUART – CATTIAUX - CACHEUX

ABSENTS EXCUSES : MM LAUDE – CARPENTIER

ABSENTE : Melle Emily COUVREUR

1°) Instauration d'une redevance pour les forains :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la fête communale et ce depuis toujours, l'eau, le branchement électrique et la consommation sont fournies gratuitement aux forains qui bénéficient en outre, pour certains d'entre eux d'achats de tickets qui sont ensuite délivrés gracieusement aux enfants de la commune..

Monsieur le Maire propose d'instaurer une redevance à la charge des forains, à savoir :

- 25 € pour les stands, frieterie , petits manèges et manèges auto-tamponnantes (enfants)
- 35 € pour les manèges auto-tamponnantes (adultes)

Proposition acceptée à l'unanimité

2° Rémunération des Agents Recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement a commencé le 19 janvier dernier et qu'il se poursuit jusqu'au 18 février 2012.

Il précise que l'INSEE a octroyé à la commune une dotation forfaitaire de 2.624 euros.

Il propose de rémunérer chaque agent recenseur :

- * 1,12 euros par bulletin individuel
- * 0,77 euros par feuille de logement

Proposition acceptée à l'unanimité

3°) Prime vêtements de travail pour le personnel communal

Monsieur le Maire propose d'octroyer, comme les autres années, une prime « vêtements de travail » à chaque employé.

Le montant de cette prime variera de 100 à 230 euros en fonction des emplois occupés.

Mr LEROUGE propose également de procéder à l'acquisition d'un bleu de travail ou une combinaison, un vêtement de pluie et une paire de chaussures de sécurité pour chaque employé des services techniques.

Proposition acceptée à l'unanimité

4°) Questions diverses :

- adhésion au SIDEN SIAN du Syndicat Mixte de la Région de Mametz (62) : l'Assemblée émet un avis favorable

- informations sur la réforme des collectivités territoriales

- point sur le projet de fusion de la Communauté de Communes de Marquion avec la Communauté de Communes de l'Osartis : Monsieur le Maire précise que 9 communes sur 17 ont voté contre le projet ce projet de fusion, que le département du Nord est également opposé à ce projet.

- Monsieur le Maire annonce qu'il a renégocié l'indemnité annuelle versée par la Sanef à la Commune pour le relai de radiocommunication installé sur le territoire de la Commune. Cette indemnité va passer d'environ 1.280 euros par an à une indemnité qui variera entre 3.800 et 4.800 euros par an en fonction du nombre d'opérateurs de téléphonie hébergés.

- point sur le PLU : Mr le Maire rappelle que l'enquête publique est terminée et que Monsieur le Commissaire Enquêteur doit prochainement rendre son rapport

- Monsieur LEROUGE, 1^{er} adjoint, évoque la réfection du chemin de Cambrai à réaliser ainsi que l'installation électrique de la salle polyvalente qui est à rénover, la réfection des chaussées communales ainsi que l'éventuelle création d'un colombarium

Monsieur le Maire indique que ces travaux feront l'objet de la décision souveraine de l'assemblée lors du vote du budget